

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

objets et oeuvres d'art Question écrite n° 10132

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le vol et le recel d'objets d'art, en particulier religieux, dont fait le l'objet notre pays. Si la France, de par la densité de son patrimoine, constitue une cible de choix, pour les voleurs, le trafic d'oeuvre et d'objets d'art s'effectue bien souvent à nos frontières, en Belgique ou en Hollande, ces pays ne disposant pas d'une législation suffisamment adaptée pour en réprimer le recel. Aussi, il lui demande, après lui avoir rappelé la législation en vigueur dans notre pays, de bien vouloir lui communiquer les informations concernant la réalité des trafics d'oeuvre et d'objets d'art en France et le remercie des mesures qu'il entend prendre pour favoriser au niveau européen une harmonisation des procédures et de la législation.

Données clés

Auteur: M. Pierre Lasbordes

Circonscription: Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 10132 Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6943 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)